

PERSONNE MORALE

INSCRIPTION MODIFICATIVE OU INTERCALAIRE, suite de l'imprimé M2, M3

ATTENTION : Pour les SARL et SELARL, utiliser l'imprimé M3 Sarl / Selarl
Pour les groupements d'intérêt économique GIE ou groupements européens d'intérêt économique GEIE, utiliser l'imprimé G3.

Merci de bien vouloir fournir les renseignements demandés qui ont un caractère obligatoire. Vous éviterez ainsi les relances des organismes destinataires.

QUELQUES DEFINITIONS ET CONSIGNES DE REMPLISSAGE

La date qui doit être mentionnée aux cadres 4, 9, 10 et 11 est la date d'effet de l'événement objet de la formalité.

3 En cas de fusion récente de communes, il est utile d'indiquer le nom de l'ancienne commune, notamment afin de distinguer les voies homonymes au sein de la commune nouvelle.

4 et 4bis **Doivent être déclarés :**

- Les personnes physiques ou morales assurant la direction, la gestion, le contrôle de la personne morale ;
- Les personnes qui ont le pouvoir d'engager à titre habituel la personne morale, y compris le titulaire de la capacité professionnelle qui assure la direction effective et permanente de l'entreprise ou d'un établissement, remplir également le cadre 11 ;
- Les commissaires aux comptes.

QUALITE : dans tous les cas, préciser obligatoirement pour chaque personne déclarée sa qualité au sein de la société et la date de modification.

LORSQUE LA DECLARATION PORTE SUR UNE MODIFICATION DE DIRIGEANT (un cadre permet de déclarer pour une même qualité l'arrivée et le départ d'une personne dirigeante) :

Préciser la date de la modification et indiquer **Nouveau, Partant, Modification de la situation personnelle, Maintenu** en cochant :

- **Nouveau** pour **l'arrivée d'un dirigeant** en indiquant pour une
 - personne physique : ses noms de naissance, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité et domicile
 - personne morale : ses dénomination, forme juridique, adresse du siège, numéro unique d'identification et greffe d'immatriculation
- **Maintenu** pour la **modification d'un dirigeant déjà déclaré** lorsque celle-ci **porte uniquement sur sa qualité** en précisant la nouvelle qualité en début de cadre et en rappelant l'ancienne qualité après la coche « maintenu », en indiquant pour une
 - personne physique : à l'exclusion de tout autre renseignement, ses nom de naissance, nom d'usage et prénoms
 - personne morale : ses dénomination et forme juridique.
- **Modification de la situation personnelle** pour la **modification d'un dirigeant déjà déclaré** lorsque celle-ci porte sur **son identification, y compris la modification du représentant** de la personne morale dirigeante, en indiquant pour une
 - personne physique : ses noms de naissance, nom d'usage, prénoms ainsi que les éléments modifiés
 - personne morale : ses dénomination et forme juridique.

Les modifications relatives au représentant sont à déclarer à la rubrique spécifique cadre 9 (pour SA, GIE, GEIE ou une personne morale non immatriculée ou relevant d'un Etat non membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen [EEE]).
- **PARTANT** : pour le départ d'un dirigeant, indiquer pour une
 - personne physique : ses noms de naissance, nom d'usage, prénoms.
 - personne morale : ses dénomination et forme juridique.

Cas particulier du gérant ou de l'associé indéfiniment ou indéfiniment et solidairement responsable des dettes sociales de SCP, SNC, société en commandite : indiquer son numéro de sécurité sociale.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

12 **OBSERVATIONS :** Permet de préciser une situation particulière.

13 **ADRESSE DE CORRESPONDANCE :** Indiquer les coordonnées postale, téléphonique, électronique où vous souhaitez être joint.

14 Remplir ce cadre lorsque l'imprimé est utilisé pour une demande d'inscription modificative. Si l'imprimé M3 est utilisé à titre d'intercalaire du formulaire M2, ne pas remplir ce cadre.